

MINISTERE DE LA SANTE ET DE  
L'HYGIENE PUBLIQUE



DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

DIRECTION DE L'INFORMATION, DE LA  
PLANIFICATION ET DE L'EVALUATION



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



# *DIRECTIVES D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DEDIES AUX APPLICATIONS SIG AU NIVEAU DISTRICT*

JUIN 2008

## **Table de matières**

### INTRODUCTION

<b>I. But des directives .....</b>	<b>3</b>
<b>II. Champ d'application .....</b>	<b>3</b>
<b>III. Responsabilité / Interlocuteurs .....</b>	<b>3</b>
<b>IV. Informations aux utilisateurs .....</b>	<b>4</b>
<b>V. Règles d'utilisation des équipements informatiques .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Niveau logiciel .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Niveau matériel .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Sauvegarde des données .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Sécurité .....</b>	<b>5</b>
<b>5. Non-respect des règles .....</b>	<b>5</b>
<b>6. Principes généraux .....</b>	<b>6</b>

### CONCLUSION

### ANNEXES

- **Spécimen de présentation du registre**
- **Découpage du territoire national en zones CATSIS**

## **INTRODUCTION**

Dans l'optique de rendre plus performant le Système National d'Information Sanitaire, la Direction de l'Information, de la Planification et de l'Evaluation s'est engagée dans un processus de sécurisation des bases de données SIGVISION à tous les niveaux de la pyramide sanitaire afin de produire et fournir des données de qualité à l'ensemble des acteurs du système de santé.

A cet effet, la DIPE dont la première mission est d'assister les régions et districts sanitaires dans l'utilisation de l'application de collecte et de gestion des données sanitaires (SIGVISION), met à la disposition des gestionnaires de données un certain nombre de directives aux fins d'un usage efficient des équipements informatiques dédiés à Sigvision des régions et districts sanitaires.

Cette politique permettra aux différents régions et districts sanitaires de remplir avec succès leur mission.

### **I. BUT DES DIRECTIVES**

Le but des directives est de définir une nouvelle politique pour l'assistance aux régions et districts sanitaires pour un bon suivi de leurs équipements informatiques et la sécurisation de leur base de données respective. Dans cette perspective, il apparaît nécessaire de rendre publique les normes et directives qui permettront de :

1. Donner aux gestionnaires les moyens d'assurer la maintenance des équipements informatiques et la base de données ;
2. Faciliter l'assistance à distance par la DIPE ;
3. Offrir un schéma standardisé d'élément à suivre lors des supervisions dans les districts et régions ;
4. Sécuriser les données sanitaires de chaque utilisateur afin de les rendre disponibles pour la prise de décision.

### **II. CHAMP D'APPLICATION**

Le présent document définit les principes qui doivent être respectés par tout utilisateur d'un poste de travail informatique (Station de travail, PC, PC Portable) dédié à l'application de gestion des données sanitaires SIGVISION mis à disposition par les partenaires et le ministère pour l'amélioration du Système National d'Information Sanitaire.

### **III. RESPONSABILITE / INTERLOCUTEURS**

La Direction de l'Information de la Planification et de l'Evaluation est chargée de veiller au suivi et au bon fonctionnement des équipements informatiques dédiés au SIG ainsi que l'application de gestion des données.

A ce titre, elle reste l'interlocuteur des responsables des districts et régions sanitaires qui ont à charge la gestion quotidienne des équipements informatiques dédiés au SIG.

### **IV. INFORMATIONS AUX UTILISATEURS**

Ces directives doivent être à portée de main dans le bureau de tout utilisateur d'ordinateur dédié au SIG. En plus de la présente directive, les utilisateurs doivent respecter et appliquer les prescriptions / règles décrites dans des documents techniques rédigés par la DIPE.

Tout ce document sera transmis à tous les utilisateurs par la Cellule d'Appui Technique au Système d'Information Sanitaire (CATSIS) de chaque zone. Les responsables, contacts téléphoniques et adresses électroniques (e-mails) des différentes zones de la CATSIS sont mentionnés en annexe .

La Direction de l'Information de la Planification et de l'Evaluation à travers la Sous-direction de l'information sanitaire est responsable de la diffusion et de la mise à jour de ce document. La mise en œuvre est dévolue au service informatique et la Cellule d'Appui Technique au Système d'Information Sanitaire (CATSIS).

Le Service Informatique fait des propositions pour l'adaptation des procédures de maintenance et de sécurisation et les documents en rapport avec l'évolution des TIC.

### **V. REGLES D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES**

Seuls les équipements informatiques dédiés au présent logiciel SIGVISION sont concernés par ce règlement. Ces équipements ne sont utilisés que par le gestionnaire de données sanitaires (collecte et traitement) ou représentant préalablement formé (théorie et pratique) par le responsable de la gestion des données sous la supervision du DD.

## **1. Au niveau logiciel**

L'installation et la configuration (Software) des équipements "dédiés" au SIG mis à disposition pour le traitement des données sont **strictement réservées** à la DIPE à travers la CATSIS et le Service Informatique.

Les utilisateurs n'ont pas le droit d'effectuer les opérations suivantes sans autorisation de la DIPE :

- Installer et désinstaller des logiciels ;
- Modifier les configurations logicielles.

En cas de dysfonctionnement de l'application SIGVISION, l'équipe CATSIS responsable de la zone doit être immédiatement informé par email, SMS ou appel téléphonique.

## **2. Au niveau Matériel**

L'installation et la configuration matérielle des équipements dédiés au SIG mis à disposition pour le traitement des données sont **strictement** dévolues à la DIPE à travers la CATSIS et le Service Informatique.

Les utilisateurs doivent effectuer les opérations pour arrêter l'ordinateur :

- Cliquez sur démarrer
- Cliquez sur arrêter
- Cliquez sur OK
- Toujours éteindre l'écran.
- Toujours éteindre l'onduleur à la descente.

## **3. Sauvegarde des données**

Pour mieux conserver les données sanitaires les utilisateurs doivent procéder à des sauvegardes (archivage) chaque mois.

## **4. Sécurité**

Tous les utilisateurs des équipements informatiques dédiés doivent respecter les mécanismes de sécurité protégeant les équipements et données sanitaires.

Ceci implique en particulier le respect des instructions suivantes :

- L'utilisation d'onduleur pour les équipements informatiques "dédiés" au SIG .
- Faire la mise à jour hebdomadaire de l'antivirus pour ceux qui ont accès à Internet.
- Ne jamais permettre à une personne non autorisée de travailler sur les équipements informatiques "dédiés" au SIG.
- Faire l'archivage des données sur des supports externes (CDROM, DVD...) chaque fin du mois

## 5. Non-respect des règles

Le non-respect des règles d'utilisation peut entraîner des désagréments qui subviendront sur les équipements informatiques "dédiés" au SIG des régions ou districts sanitaires. Ces désagréments pourront avoir plusieurs conséquences :

- Perte de données sanitaires
- Inaccessibilité à la Base de données
- Difficulté à faire l'assistance à distance
- Disfonctionnement de l'ordinateur

## 6. Principes généraux

Pour une bonne gestion des équipements et des données sanitaires, il est recommandé aux utilisateurs de tenir un registre (cahier) dans lequel seront marquées toutes les grandes tâches effectuées et des problèmes rencontrés en précisant les heures et les dates

### ✓ Tâches effectuées :

- Exportation des données de routine
- Archivage de la base
- Importation des données de configuration

### ✓ Problèmes rencontrés :

- Problèmes liés à l'application
- Problèmes liés au matériel

**NB** : La présentation du registre (cahier) doit suivre le modèle mis en annexe.

Aussi un kit standard de renforcement du SIS en déconcentré est-il souhaité.  
Ce kit comprendra les éléments ci-après :

EQUIPEMENT		UTILITE
INFORMATIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Matériel</b></li> </ul> Mémoire Ram : 512 Mo	Rapidité du système
	Disque Dur : 80 Go	Grande capacité de stockage des données
	Processeur : 1 GHZ	Exécution rapide des programmes
	Graveur	Gravure de données sur CD/DVD
	Disque dur externe Clé USB/DVD/ CD	Permet de stocker les données
	Modem	Transmission des données
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Logiciels</b></li> </ul> - Windows XP Professionnel service Pack 2 - Office 2000/2003	Optimisation des applications SIG
	WinZip	Compression/décompression des fichiers
	Adobe Reader	Lecture des fichiers PDF
	Super Copier	Copie rapide des fichiers
	Nero	Gravure des donnés
SECURISATION	Onduleur	Protection contre les coupures brusque d'électricité
	Antivirus	Protection contre les virus pour garantir la stabilisation de la base
COMMUNICATION	Téléphone Fax Email	Transmission des données

## CONCLUSION

La production des données de qualité étant dans l'intérêt de tous, un strict respect de ces directives doit être de mise.

## SPECIMEN DE PRESENTATION DU REGISTRE

<b>Date</b>	<b>Heure</b>	<b>Problèmes rencontrés</b>	<b>Personne contactée à DIPE</b>	<b>Solutions apportées</b>	<b>Observations</b>
		Enumérer les problèmes rencontrés sur l'application Sigvision ou au niveau matériel informatique (ordinateur)	Inscrire le nom et le numéro de la personne contactée par téléphone +date	Inscrire toutes les solutions proposées par la personne contactée dans son intervention	Marquer si le problème est résolu ou s'il persiste et recours effectué après ce constat.

***LE REGISTRE DOIT ETRE DUMENT RENSEIGNE AFIN DE FACILITER LA TACHE AU SERVICE INFORMATIQUE DANS SON ROLE D'ASSISTANCE DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES DEDIES A SIGVISION DES REGIONS ET DISTRICTS SANITAIRES.***



Zones	Régions	Districts	Responsables	Contact	
				E-mail	Téléphone
Zone I	SUD-COMOE	Grand-Bassam	MEITE Lassana	dipe_catsis_1@yahoo.fr dipe.catsis.1@gmail.com	05 649 513
		Adiaké			
		Aboisso			
		Adzopé			
	AGNEBY	Agboville			
		Akoupé			
	MOYEN-COMOE	Agnibilékrou			
		Abengourou			
	LAGUNES 2	Abobo-Est			
		Abobo-Ouest			
		Alépé			
		Anyama			
		Cocody-Bingerville			
		Marcory			
		Trechville			
		Koumassi			
		Port-bouët-Vridi			
		ZANZAN			
	Bondoukou				
	Bouna				
Nassian					
Koun Fao					

Zones	Régions	Districts	Responsables	Contact	
				E-mail	Tél
Zone II	BAS-SASSANDRA	Sassandra	ZRIMBA Léa	dipe_catsis_2@yahoo.fr dipe.catsis.2@gmail.com	07 254 493
		Soubré			
		San-Pedro			
		Tabou			
	HAUT SASSANDRA	Daloa			
		Issia			
		Vavoua			
	LAGUNES 1	Adjamé-Plateau			
		Attécoubé			
		Yopougon Ouest-Songon			
		Yopougon Est			
		Dabou			
		Jacqueville			
		Grand-Lahou			
		Tiassalé			
	Sikensi				
	MARAHOUE	Bouaflé			
Sinfra					
Zuenoula					
Kounahiri					

Zones	Régions	Districts	Responsables	Contact	
				E-mail	Tél
Zone III	VALLEE DU BANDAMA	Béoumi	OULAI IBODE Valéri  TANOH Josiane	dipe_catsis_3@yahoo.fr dipe.catsis.3@gmail.com	05 725 705  07 289 099
		Bouaké Nord Est			
		Bouaké Nord Ouest			
		Bouaké Sud			
		Dabakala			
		Katiola			
		Sakassou			
	N'ZI-COMOE	M'Bahiakro			
		Bocanda			
		Dimbokro			
		Daoukro			
		Prikro			
		Bongouanou			
	SAVANES	Korhogo			
		Tengrela			
		Ferkessédougou			
		Boundiali			
	DENGUELE-BAFING	Odienné			
		Touba			
		Minignan			
Madinani					

Zones	Régions	Districts	Responsables	Contact	
				E-mail	Tél.
Zone IV	SUD-BANDAMA	Divo	KACOU Noël  OUATTARA A. Abou	dipe.catsis.4@gmail.com  dipe_catsis_4@yahoo.fr	01 645 529  04 249 500
		Lakota			
	FROMAGER	Gagnoa			
		Oumé			
	MONTAGNES	Bangolo			
		Man			
		Danané			
		Biankouman			
		Kouibly			
	MOYEN-CAVALLY	Zouan-Hounien			
		Duekoué			
		Guiglo			
		Toulepleu			
	LACS	Bloléquin			
		Toumodi			
		Yamoussoukro			
Didiévi					
WORODOUGOU	Tiebissou				
	Mankono				
		Séguéla			